

#### 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Nom de la substance</b>	<b>Nettoyant désinfectant tout usage et pour vitres en vaporisateur Spic and Span - prêt à utiliser</b>
<b>Code de produit</b>	15154243
<b>Version n°</b>	03
<b>Date de la révision</b>	01-Novembre-2010
<b>Fabricant</b>	Procter & Gamble Professional
<b>Adresse</b>	2 P&G Plaza Cincinnati Ohio 45202 États-Unis
<b>P&amp;G Telephone Number:</b>	1-800-332-7787
<b>Emergency 24-hr Telephone #:</b>	CHEMTREC 1-800-424-9300

#### 2. Identification des risques

##### Effets potentiels sur la santé

<b>Voies d'exposition</b>	Ingestion. Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
<b>Yeux</b>	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. En cas d'exposition accidentelle peut provoquer une irritation légère pour modérer et transitoire.
<b>Peau</b>	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. Peut entraîner une irritation de la peau.
<b>Inhalation</b>	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. Les vapeurs peuvent irriter les membranes muqueuses.
<b>Ingestion</b>	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

**Effets potentiels sur l'environnement** Vu la quantité utilisée et le volume de l'emballage, le risque d'effets néfastes est considéré comme faible.

#### 3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Composants	No CAS	Pour cent
2-aminoéthanol	141-43-5	0.1-1
ÉTHANOL	64-17-5	0.1-1

#### 4. Premiers soins

##### Procédures de premiers soins

<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer avec soin à l'eau. Si une irritation se produit, obtenir une assistance médicale. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire.
<b>Contact cutané</b>	Laver la zone affectée avec du savon doux et de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Inhalation</b>	Sortir au grand air. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.
<b>Ingestion</b>	Rincer soigneusement la bouche. Consulter un médecin si des troubles apparaissent.

#### 5. Mesures de lutte contre le feu

**Mesures de précautions environnementales** Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

## Moyens d'extinction

### Moyen d'extinction approprié

Eau. Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

## Protection pour les pompiers

### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

## 6. Procédures en cas de déversement

### Précautions individuelles

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Porter un vêtement de protection approprié.

### Mesures de précautions environnementales

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

### Clean-up methods and materials and containment measures

En cas de déversements accidentels : faire attention aux surfaces et aux sols glissants. Nettoyer la zone du déversement avec beaucoup d'eau.

## 7. Manutention et entreposage

### Manutention

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Conserver le récipient bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Conserver hors de la portée des enfants.

### Entreposage

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger contre le gel.

## 8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### US. ACGIH Threshold Limit Values

Composants	Type	Valeur
2-aminoéthanol (141-43-5)	STEL	6 ppm
	TWA	3 ppm
ÉTHANOL (64-17-5)	STEL	1000 ppm

#### US. OSHA Table Z-1 Limits for Air Contaminants (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
2-aminoéthanol (141-43-5)	PEL limite d'exposition autorisée	6 mg/m <sup>3</sup>
		3 ppm
ÉTHANOL (64-17-5)	PEL limite d'exposition autorisée	1900 mg/m <sup>3</sup>
		1000 ppm

### Contrôle ingénieur

Assurer une ventilation efficace.

### Équipement de protection individuelle

#### Protection pour les yeux et le visage

Non nécessaire en général.

#### Protection de la peau

Non nécessaire en général. En cas de risque de contact prolongé ou répété, il est recommandé de porter des gants de protection. Parmi les gants recommandés figurent ceux en caoutchouc ou néoprène.

#### Protection respiratoire

Non nécessaire en général.

#### Considérations d'hygiène générale

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

## 9. Caractéristiques chimiques et physiques

### Couleur

Bleu clair.

### Odeur

Parfumé

### Seuil de l'odeur

Donnée inconnue.

### État physique

Liquide.

### pH

10.4 - 11.2

### Point de fusion

Donnée inconnue.

### Point de congélation

Donnée inconnue.

<b>Point d'ébullition</b>	100 °C (212 °F)
<b>Point d'éclair</b>	>= 93.9 °C (>= 201 °F)
<b>Taux d'évaporation</b>	Donnée inconnue.
<b>Tension de vapeur</b>	Donnée inconnue.
<b>Poids spécifique</b>	0.995 - 1.001
<b>Solubilité dans leau</b>	Donnée inconnue.
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Non disponible
<b>COV</b>	0.69 % évalué
<b>Pourcentage de matières volatiles</b>	96.523 % évalué

## 10. Stabilité chimique et données sur la réactivité

<b>Stabilité chimique</b>	Ceci est un produit stable.
<b>Conditions à éviter</b>	Aucuns connus.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	Ne se produit pas.

## 11. Propriétés toxicologiques

### Données toxicologiques

#### Composants

#### Résultats d'essais

2-aminoéthanol (141-43-5)

Aiguë Autre DL50 Rat: 67 mg/kg  
 Aiguë Autre DL50 Souris: 50 mg/kg  
 Aiguë Cutané DL50 Lapin: 1025 mg/kg  
 Aiguë Oral DL50 Cochon d'Inde: 620 mg/kg  
 Aiguë Oral DL50 Rat: 10.2 g/kg  
 Aiguë Oral DL50 Souris: 700 mg/kg  
 Aiguë Autre DL50 Rat: 1440 mg/kg

ÉTHANOL (64-17-5)

Aiguë Autre DL50 Souris: 933 mg/kg  
 Aiguë Inhalation CL50 Rat: 20000 mg/l 10.00 heures  
 Aiguë Inhalation CL50 Souris: 0.039 mg/l 4.00 heures  
 Aiguë Oral DL50 Chien: 5.5 g/kg  
 Aiguë Oral DL50 Cochon d'Inde: 5.6 g/kg  
 Aiguë Oral DL50 Rat: 7060 mg/kg  
 Aiguë Oral DL50 Rat: 6.2 g/kg  
 Aiguë Oral DL50 Souris: 3450 mg/kg

<b>Sensibilisation</b>	Donnée inconnue.
<b>Effets chroniques</b>	Donnée inconnue.
<b>Corrosion et/ou irritation de la peau</b>	Donnée inconnue.

## 12. Données écologiques

### Effets sur

### l'environnement

Selon les données sur l'écotoxicité et le devenir de chacun des ingrédients composant le produit et les données sur les produits nettoyants à usage domestique connexes, ce produit n'est pas considéré nuisible aux organismes aquatiques ni susceptible de provoquer des effets indésirables à long terme sur l'environnement lorsqu'il s'y trouve à des concentrations significatives. Ce produit est destiné à une utilisation dispersive, et il ne doit pas être éliminé directement dans l'environnement.

### 13. Élimination des résidus

#### Instructions pour l'élimination

Ce produit, en son état actuel, lorsqu'il est jeté ou détruit, n'est pas un déchet dangereux, selon la réglementation fédérale (40 CFR 261.4 (b)(4)). Selon la RCRA (Loi pour la Conservation et la Restauration des Ressources), l'utilisateur du produit a la responsabilité de déterminer, au moment de la mise au rebut, si le produit répond au critère de la RCRA en matière de déchets dangereux. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Jeter le contenant conformément aux directives sur l'étiquette.

### 14. Informations relatives au transport

#### DOT

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

#### IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

#### IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### 15. Données réglementaires

#### Réglementations Fédérales des Etats-Unis

Ce produit est un pesticide enregistré par l'EPA (Numéro d'enregistrement 6836-245-3573). Les produits régis par la FIFRA ne sont pas assujettis à la TSCA.

#### Quantité à déclarer CERCLA (Superfund)

Aucun(s)/aucune(s)

#### Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

##### Catégories de danger

Risque immédiat - Non  
Risque différé - Non  
Danger d'incendie - Non  
Danger lié à la Pression - Non  
Danger de réactivité - Non

##### Substance extrêmement dangereuse selon la Section 302

Non

##### Substance chimique dangereuse selon la Section 311

Non

#### Régulations des états

##### ILLRTK

Contains no Illinois Right To Know toxic substances.

#### US - California Proposition 65 - Carcinogens & Reproductive Toxicity (CRT): Listed substance

ÉTHANOL (CAS 64-17-5)

ALCOHOLIC BEVERAGES, WHEN ASSOCIATED WITH ALCOHOL ABUSE

#### Toxicité pour les micro-organismes : valeur LD50

ÉTHANOL (CAS 64-17-5)

ALCOHOLIC BEVERAGES, WHEN ASSOCIATED WITH ALCOHOL ABUSE

#### États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/substance cancérigène

ÉTHANOL (CAS 64-17-5)

ETHYL ALCOHOL IN ALCHOLIC BEVERAGES

#### US - Connecticut Hazardous Material Survey: Listed substance

2-aminoéthanol (CAS 141-43-5)

Inscrit

ÉTHANOL (CAS 64-17-5)

Inscrit

#### US - Massachusetts RTK - Substance: Listed substance

Contains no Massachusetts Right To Know substances.

#### US - New Jersey RTK - Special Hazard: Listed substance

2-aminoéthanol (CAS 141-43-5)

SPEC\_HAZAROUS

ÉTHANOL (CAS 64-17-5)

SPEC\_HAZAROUS

#### US - New Jersey RTK - Substances: Listed substance

2-aminoéthanol (CAS 141-43-5)

Inscrit

ÉTHANOL (CAS 64-17-5)

Inscrit

**US - Pennsylvania RTK - Hazardous Substances: Listed substance**

2-aminoéthanol (CAS 141-43-5)	Inscrit
ÉTHANOL (CAS 64-17-5)	Inscrit

**US - Rhode Island RTK - Hazardous Substances: Listed substance**

2-aminoéthanol (CAS 141-43-5)	Inscrit
ÉTHANOL (CAS 64-17-5)	Inscrit

**Règlements du Canada**

Tous les ingrédients sont approuvés en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) pour importation au Canada par Procter & Gamble. Ce produit a été classé suivant les critères de risques du Règlement sur les produits contrôlés et la présente FTSS contient tous les renseignements requis par le Règlement sur les produits contrôlés.

**Inventaires**

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>Sur inventaire (oui/non)*</b>
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Non

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

**16. Renseignements divers****Classification HMIS®**

Santé: 2\*  
Inflammabilité: 1  
Danger physique: 0

**Classements NFPA**

Santé: 2  
Inflammabilité: 1  
Instabilité: 0

**Avis de non-responsabilité**

La présente fiche signalétique a pour objet de résumer les connaissances que nous possédons en ce qui concerne l'utilisation de cette matière. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été compilés à partir de sources considérées fiables par la société Procter & Gamble, et sont exacts à sa connaissance. Ce document ne constitue pas un guide complet en matière de réglementation internationale sur les produits dangereux.

Ces renseignements sont fournis de bonne foi. Tous les utilisateurs de cette matière doivent évaluer les conditions d'utilisation et adopter les mécanismes de protection appropriés pour empêcher que les employés y soient exposés, que des dommages matériels soient causés ou qu'il y ait fuite du produit dans l'environnement. Procter & Gamble décline toute responsabilité quant à des blessures infligées au destinataire ou à une tierce personne ou à tout dommage à la propriété résultant d'une utilisation incorrecte du produit.